

# Vos témoignages

## Cela m'est arrivé !

"J'ai reçu un mail des impôts m'informant que j'avais trop payé. J'ai répondu au questionnaire en donnant entre autres mon numéro de carte bleue. En vérifiant régulièrement mon compte, j'ai remarqué que des achats avaient été faits par autrui. **Rapidement, j'ai contacté ma banque pour faire opposition et j'ai dû déposer plainte à la gendarmerie.**"

M<sup>me</sup> Annie B. - Avranches

"Deux personnes sonnent à mon domicile et me proposent de nettoyer la toiture de façon efficace et rapide. Je n'ai pas besoin de ce service, je refuse. Les personnes insistent lourdement en m'indiquant qu'elles me feront un prix attractif. Je refuse une nouvelle fois, elles deviennent menaçantes. **Je préfère appeler le 17 (gendarmerie) afin de régler ce litige.**"

M. Georges S. - Granville

"J'ai reçu un appel téléphonique me disant que j'avais gagné 1000 euros de courses. On m'a donné un n° de téléphone que je devais appeler, avec un code. J'ai appelé et je suis restée très longtemps en attente après avoir eu plusieurs dames, puis j'ai raccroché. Sur ma facture de téléphone, j'ai constaté des sommes importantes de communications. **Je suis allée porter plainte à la DDPP de Saint-Lô.**"

M<sup>me</sup> Suzane A. - Saint-Lô

## Nos partenaires



Tout le monde peut se faire avoir...  
donc pas de honte,  
parlez-en autour de vous !

Quelques sites incontournables :

- [www.economie.gouv.fr/dgccrf](http://www.economie.gouv.fr/dgccrf)
- [www.lesclesdelabanque.fr](http://www.lesclesdelabanque.fr)
- [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- [www.conso.net](http://www.conso.net)

Où se renseigner  
en cas de problème ?



Direction Départementale  
de la Protection  
des Populations

Direction Départementale  
de la Protection des  
Populations (DDPP)

Délégation de Saint-Lô  
1304, avenue de Paris  
50000 SAINT-LÔ  
Tel. : 02 50 80 40 50  
[ddpp@manche.gouv.fr](mailto:ddpp@manche.gouv.fr)



Gendarmerie

la plus proche de chez vous



Police nationale

la plus proche de chez vous

Votre interlocuteur

Dites **STOP**  
aux abus,  
aux arnaques  
voici quelques conseils à suivre...





## Réparation et travaux

- ▶ **Demandez un devis**  
Le professionnel est tenu de vous établir obligatoirement un devis pour toute prestation.
- ▶ **Contactez en priorité**  
les entreprises que vous connaissez ou ayant pignon sur rue.
- ▶ **Constituez-vous** un carnet d'adresses : plombier, électricien...



## Démarcheurs à domicile

- ▶ **Ne jamais laisser rentrer dans votre maison les démarcheurs.**
- ▶ **Ne jamais rien payer.**
- ▶ **Vous avez un droit de rétractation de 14 jours, si vous avez signé un contrat.**  
Attention aux dates pré-remplies.



## Internet

- ▶ **Ne jamais donner votre code confidentiel de carte bancaire.**
- ▶ **Attention aux paiements en ligne**, effectuez vos achats uniquement sur des sites connus. Rapprochez-vous de votre banque pour connaître les solutions de paiement sécurisé. Au moment de payer avec votre CB, vérifiez dans la barre d'adresse du site que vous êtes bien sur un site sécurisé [cadenas et https].
- ▶ **En cas de doute sur vos relevés bancaires, prévenez rapidement votre banque.**
- ▶ **Pour signaler un spam marketing ou de nature cyber-criminelle :** <http://www.signal-spam.fr>

Voici quelques bons réflexes à avoir !



## Démarcheurs téléphoniques

- ▶ **Vous recevez un message abusif par SMS ?**  
Transférez-le tel quel au 33700
- ▶ **Pour limiter ou supprimer les appels, inscrivez-vous sur :**
  - Liste orange [se rapprocher de son opérateur]
  - Liste rouge [se rapprocher de son opérateur].
  - bloctel.gouv.fr [inscription valable 3 ans, à renouveler].
- ▶ **Sinon, dites à votre interlocuteur :**  
«*Merci de m'ajouter à votre liste de personnes à ne plus contacter*».
- ▶ **Ne jamais rappeler un numéro de téléphone que l'on ne connaît pas.**



## Courrier et publicité

- ▶ **Stop-Pub**  
Autocollant à mettre sur la boîte aux lettres. Disponible en mairie.
- ▶ **Renvoyez les courriers des sociétés ou des associations avec lesquelles vous n'avez aucune relation en notant :**  
"Courrier non sollicité".
- ▶ **Lorsque vous entrez en relation avec une entreprise ou lors d'un jeu concours, cochez les cases :**  
"Ne pas donner mes coordonnées".
- ▶ **Ne donnez aucune information sur vous !**

